



MAIRIE DE CHAMPLAN  
91160

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Essonne



Palaiseau

PARIS  
SACLAY  
Communauté d'agglomération

à l'attention des Habitants de Champlan

Réf. : CL/SH/LV/TT/2021 - D322

CHAMPLAN, le 15 février 2021

**OBJET : Information Transfert de la Compétence Assainissement à la Communauté Paris-Saclay**

Madame, Monsieur,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la **Communauté d'Agglomération Paris-Saclay** (CPS) a la compétence en matière d'Assainissement, transférée obligatoirement par les communes en application des dispositions légales en vigueur.

Cette compétence consiste à collecter les eaux usées et à les transporter vers les stations d'épuration pour procéder à leur traitement. Les eaux pluviales sont collectées et redirigées directement sur l'Yvette. L'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales permet à la fois de répondre à un enjeu sanitaire mais aussi environnemental.

L'assainissement des eaux usées et pluviales était jusqu'à présent délégué à la société SUEZ, dans le cadre d'une délégation de service public. Afin d'optimiser l'exercice de cette compétence, **la commune de Champlan et la Communauté Paris-Saclay ont décidé d'en confier la gestion au service Assainissement de Palaiseau, qui nous est géographiquement très proche.** Les agents municipaux de ce service ont pour mission l'entretien et la rénovation du réseau, les contrôles de conformité...

Cette équipe d'agents palaisiens intervient sur les réseaux des villes de Palaiseau, Gometz-le-Châtel, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur le réseau de Champlan.

**Note aux Riverains de la rue du Trou Mahet :** suite aux phénomènes d'inondations récurrents de la rue du Trou Mahet, la commune et la CPS travaillent depuis plusieurs mois aux solutions techniques à apporter. Dans ce cadre, les équipes du service palaisien doivent réaliser des contrôles de conformité des raccordements dans cette rue. Les riverains ont été prévenus par un courrier envoyé en fin de semaine n°6. Merci de leur réserver votre meilleur accueil et de faciliter leurs diagnostics afin que la mise en place de solutions et de travaux rapides puissent être mis en œuvre. Un accompagnement pour des dossiers de demandes de subventions groupées pourra être proposé dans le cadre de la mise en conformité des branchements.

Pour toute question complémentaire, le service Urbanisme de la Ville de Champlan se tient à votre écoute en qualité de guichet unique : [urbanisme@ville-champlan.fr](mailto:urbanisme@ville-champlan.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations distinguées.

Christian LECLERC, Maire de CHAMPLAN

Toute correspondance doit être transmise **impersonnellement à Monsieur le Maire de CHAMPLAN**

Place de la Mairie - 91160 CHAMPLAN

☎ 01.69.74.86.60 OU 86.51 - 📠 01.69.10.09.28 - 📧 [contact-mairie@ville-champlan.fr](mailto:contact-mairie@ville-champlan.fr)